

Rapport d'Activité

2020



CONSEIL
CITOYEN
RENNAIS

Mai 2020

SOMMAIRE

Introduction.....	5
I. Évolution annuelle du nombre de conseiller.ère.s.....	6
1. Un nombre constant	6
2. Une parité générale masquée par un déséquilibre collégial.....	6
3. Des conseiller.ère.s engagé.es depuis la genèse.....	7
II. L'activité interne du Conseil citoyen rennais.....	8
1. L'adaptabilité des cinq groupes territoriaux	8
2. L'enjeu majeur de mobiliser de nouveaux membres.....	17
3. Un Bureau, une instance motrice.....	18
4. Des Assemblées Plénières qui gardent le Cap.....	20
5. L'activité des commissions impactée par la crise.....	24
III. La contribution dans les espaces institutionnels de la politique de la Ville	27
1. La sollicitation de Rennes Métropole.....	27
2. L'implication dans les instances du Contrat de ville.....	28
IV. Valorisation annuelle de l'engagement bénévole citoyen	29
1. Répartition de l'engagement bénévole citoyen.....	30
2. Répartition du temps dédié au fonctionnement interne.....	31
V. La mission d'accompagnement du Conseil citoyen rennais	32
1. Le vote de la structure d'adossement.....	32
2. Son rôle et ses missions.....	32
VI. Perspectives pour 2021	33
VII. Résultat financier 2020 et budget prévisionnel 2021	34
1. Résultat financier au 31 décembre 2020	34
2. Budget prévisionnel 2021.....	35
Conclusion	36
Liste des membres du Conseil citoyen rennais	37
Lexique « le Conseil citoyen rennais c'est... »	38
I. Sa composition	38
II. Les Groupes Territoriaux	38
III. Le Bureau.....	38
IV. L'Assemblée Plénière.....	38
V. Les commissions	39
VI. Comment sont rédigés les comptes rendus du CCR ?.....	39
C'est quoi la politique de la Ville et le Contrat de ville ?.....	40
Glossaire	42

Introduction

Ce rapport d'activité est fait à partir de comptes rendus transmis à L'APRAS¹ soit par les conseiller.ère.s soit par certains services de la collectivité. Il a été validé par l'assemblée plénière du 26 mai 2021. Le Conseil citoyen rennais (CCR) réunit cinq groupes territoriaux (GT) rattachés respectivement aux cinq Quartiers politique de la ville (QPV) qui sont Cleunay, Bréquigny, Le Blossne, Maurepas et Villejean. Il a été mis en place à Rennes en 2015 et officialisé par arrêté préfectoral le 26 avril 2016. Sa création est issue de la Loi Lamy du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine.

Durant l'année 2020, son activité est fortement impactée par un contexte inédit de crise sanitaire. En effet, les deux périodes de confinement national pour lutter contre la propagation de l'épidémie ont imposé des restrictions de déplacements et de possibilités de réunions.

Associé à ce bouleversement dans les relations sociales et professionnelles, la période traditionnelle des élections municipales du mois de mars 2020 a restreint les relations du CCR avec les agents de l'autorité publique ou municipale.

Tout ceci concourt à expliquer pourquoi l'activité du CCR a été très réduite en 2020. Toutefois, la grande majorité des membres du CCR ont maintenu le lien entre eux.elles. Certain.e.s ont également mené des actions à des moments stratégiques ante ou post confinement. La thématique de l'isolement initiée en 2019 par un GT est au cœur des préoccupations. Celle de la tranquillité publique qui s'est dégradée dans les quartiers prioritaires aux vus des témoignages d'habitant.e.s est également une inquiétude devenue très prégnante. Les réunions de bureaux et d'assemblées plénières se sont déroulées en grande partie en présentielle dans des dispositions respectant les gestes barrières et les mesures gouvernementales. Toutefois, l'utilisation de la visio-conférence s'est faite de manière progressive, à mesure que la crise s'installait. Cela a permis de maintenir des liens et des temps de travail, même si certain.e.s membres n'ont pas souhaité ou pu utiliser cet outil.

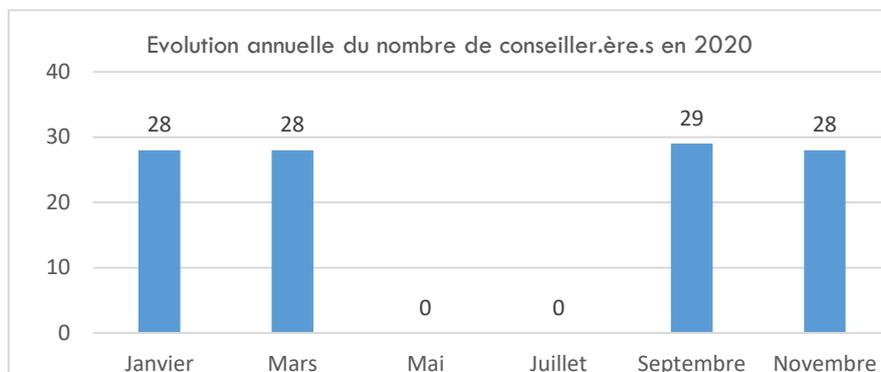
Ce rapport présente ainsi sept parties pour : aborder l'évolution du nombre de conseiller.ère.s courant 2020, présenter l'activité du CCR dans le quotidien de son fonctionnement, illustrer sa contribution dans les espaces institutionnels de la politique de la ville. Il met aussi en avant la valorisation de l'engagement bénévole citoyen et donne des éléments de compréhension de son adossement à une structure porteuse. Enfin, il énonce des perspectives de travail pour 2021 et il porte à connaissance le résultat financier 2020 et le budget prévisionnel 2021.

¹ L'APRAS : L'Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale est la structure d'adossement du Conseil citoyen rennais (CCR) depuis 2016.

I. Évolution annuelle du nombre de conseiller.ère.s

Les résultats ont été réalisés à partir de la présence des conseiller.ère.s aux assemblées plénières de l'année 2020.

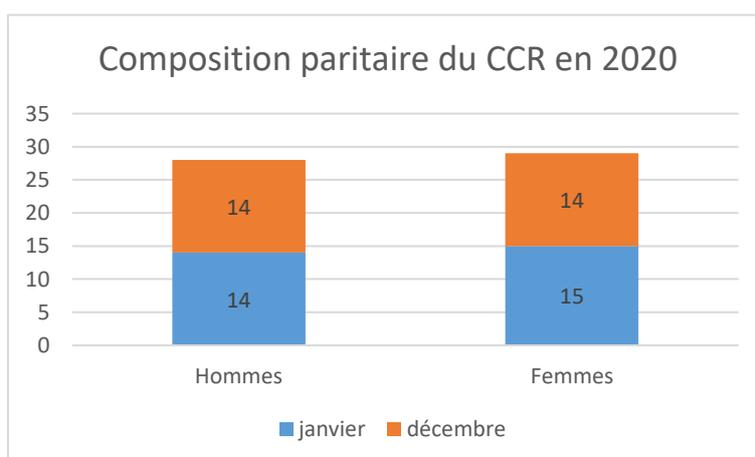
1. Un nombre constant



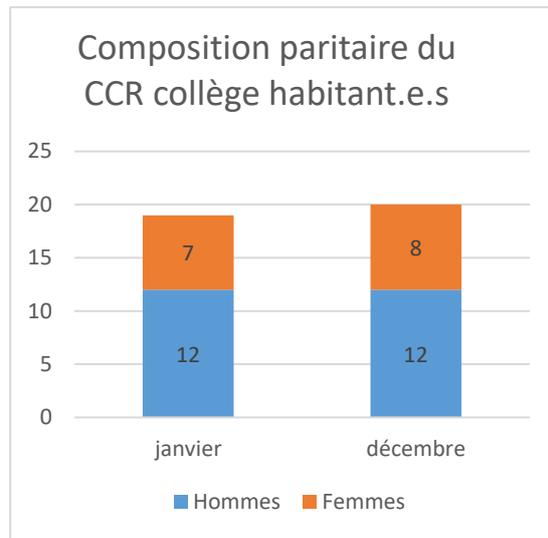
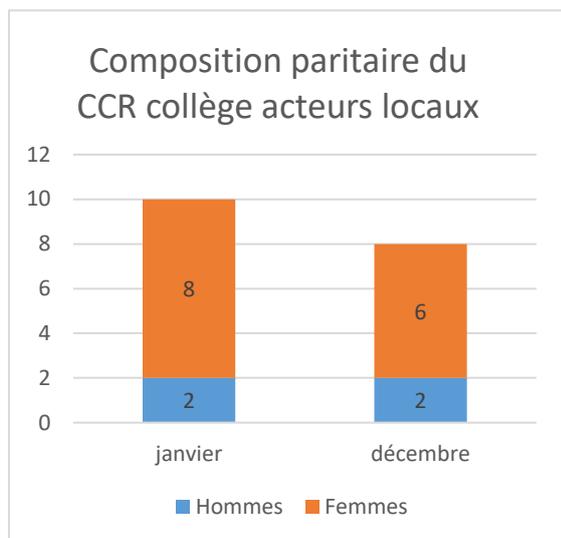
Le nombre de conseiller.ère.s a peu ou pas évolué puisqu'il est resté à 28 membres courant 2020, malgré la situation de crise sanitaire liée à la Covid 19. Sur un total de 79 sièges à pourvoir par arrêté préfectoral, environ 35% sont pourvus au 31 décembre 2020.

2. Une parité générale masquée par un déséquilibre collégial

D'un point de vue général, la parité femmes/hommes est maintenue au sein du CCR comme le décrit le diagramme suivant : au 31 décembre, sur les 28 membres, la moitié sont des femmes.



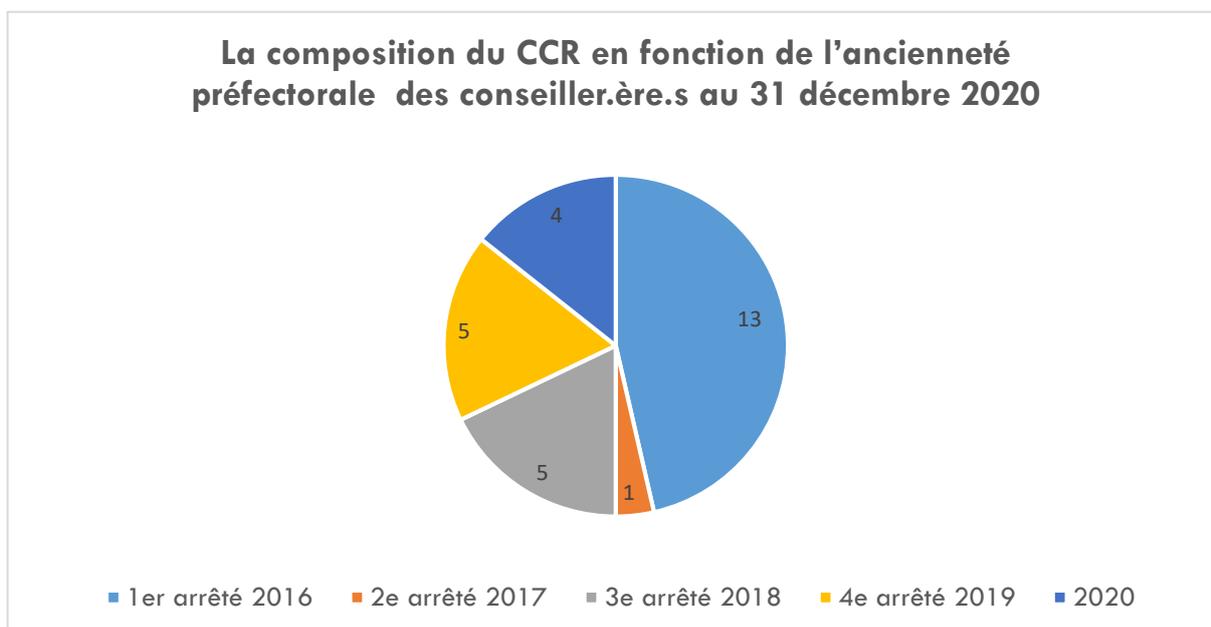
Toutefois, cette parité n'existe plus au sein des collèges. En effet, au 31 décembre 2020, les femmes représentent 75% des conseiller.ère.s dans le collège acteurs locaux alors qu'elles sont à peine 40% dans le collège habitant.e.s. Cela se traduit ainsi dans les graphiques suivants :



3. Des conseiller.ère.s engagé.es depuis la genèse

Depuis son existence, 4 arrêtés préfectoraux ont défini la composition du nombre de conseiller.ère.s. Dans le contexte de la crise sanitaire de 2020, il n'y a pas eu de nouvel arrêté préfectoral. Malgré tout, des nouveaux membres se sont engagés, notamment au sein des groupes territoriaux du Blosne et de Bréquigny. Le diagramme ci-dessous illustre la répartition des membres du CCR en fonction de l'ancienneté préfectorale.

7



II. L'activité interne du Conseil citoyen rennais

Au-delà de leur implication au sein du CCR, les conseiller.ère.s sont des habitant.e.s qui portent une attention particulière aux conditions de vie dans leur quartier. Ils.elles prennent part à différentes réunions et partagent des temps festifs pour être au plus près des attentes habitantes. Ce temps dédié à cet « aller-vers » la population des quartiers prioritaires est difficilement quantifiable mais il est au cœur du rôle des conseiller.ère.s. En 2020, l'activité interne du CCR est rythmée entre les activités des 5 GT et la mise en œuvre de leurs actions, les réunions mensuelles des Bureaux, les bimensuelles des Assemblées Plénières et, enfin, l'organisation des différentes commissions pour réaliser leurs projets. Certain.e.s ont aussi participé à des formations. Toutefois, si la crise sanitaire liée à la Covid 19 a bousculé sérieusement la manière de travailler ensemble, le CCR a su s'adapter, rebondir et maintenir une activité même ralentie.

1. L'adaptabilité des cinq groupes territoriaux

Chaque GT a sa propre dynamique avec l'histoire de sa mise en œuvre et ses réalités de terrain. Depuis 2018, les GT poursuivent leur dynamique de travail en lien avec leurs thématiques retenues :

- L'amélioration du cadre de vie à Cleunay ;
- La valorisation de l'école publique et la lutte contre des formes d'isolement à Bréquigny ;
- La santé au Blosne et la mobilisation de nouveaux conseiller.ère.s ;
- La prévention de protection des locataires/habitants et le renouvellement urbain dans le cadre du Nouveau Programme National de la Rénovation Urbaine (NPNRU) à Maurepas ;
- La vie du quartier à Villejean.

Les GT confondus ont totalisé au moins **23** réunions mensuelles avec une présence en moyenne de 5 conseiller.ère.s. A cela s'ajoutent des réunions dédiées aux temps de préparation, de mise en œuvre et d'évaluation de leurs actions. Les informations recueillies n'ont pas permis d'évaluer avec exactitude toute l'activité autour des différentes actions mais, on peut dire que les 5 GT se sont réunis au moins une quarantaine de fois en 2020, ce qui représente, a minima, 438 heures de bénévolat, soit la moitié du temps consacré à leur fonctionnement interne.

1.1. Le groupe territorial de Cleunay (GTC)

Selon l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2019, 4 membres peuvent composer le GTC. En 2020, ils sont deux. A leur demande, depuis avril 2018, L'APRAS accompagne la dynamique de leur groupe et soutient la méthodologie de projet. Ils se réunissent tantôt au centre social de Cleunay, tantôt dans une salle de L'APRAS et parfois à leur domicile.

Animé.e.s par l'envie d'améliorer les relations de « bien » et de « mieux » vivre ensemble, les deux conseiller.ère.s souhaitent introduire l'Art et la Culture dans leurs actions pour mobiliser les locataires et les habitant.es depuis 2019. In fine, le but est de réaliser une œuvre collective autour de la mémoire du « Grand Bleu », leur lieu de résidence. En effet, il s'agit d'un immeuble des années 60, implanté dans le premier quartier d'habitat social de la ville de Rennes dont le projet de réhabilitation est reporté en 2021 à cause de la crise sanitaire.

Une relation partenariale se noue ainsi avec le bailleur social, la direction de quartier, les archives municipales, le centre social tandis qu'une collaboration s'est installée avec une association artistique du quartier pour mettre en œuvre des actions et améliorer ainsi, la visibilité du GTC. Toutefois, la crise sanitaire a quelque peu modifié les ambitions de départ et s'adaptant au contexte, les deux conseiller.ère.s ont, malgré tout, réalisé deux actions phares en 2020 : la confection de masque et une « exposition éphémère ».

a) La confection et la distribution de masques en juin, post premier confinement

Validé en Bureau élargi du mois de mai, ce projet est une belle réussite tant part la coordination avec le centre social de Cleunay, le bailleur social, la direction de quartier et des habitant.e.s qui se sont impliqué.e.s mais aussi parce qu'il a eu du succès auprès des locataires du Grand Bleu. Environ, 200 masques ont été confectionnés, 116 ont été distribués pendant 3 permanences au cours desquelles 61 personnes au total ont été accueillies. Parmi ces dernières, quelques-unes ont témoigné leur ressenti par rapport à leur condition de vie dans leur quartier. Le GTC a ensuite relayé auprès du bailleur et de la direction de quartier les différentes doléances. 80 masques ont été distribués dans les boîtes aux lettres. Ce projet a nécessité 3 réunions de travail et environ, 8 ateliers de confection ont été organisés dans le centre social qui leur avait mis à disposition les machines à coudre et une salle.

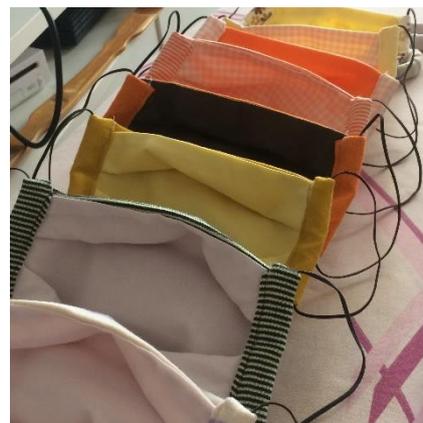


Confection masques au centre social de Cleunay



Distribution de masques le 23 juin 2020 au Gran Bleu

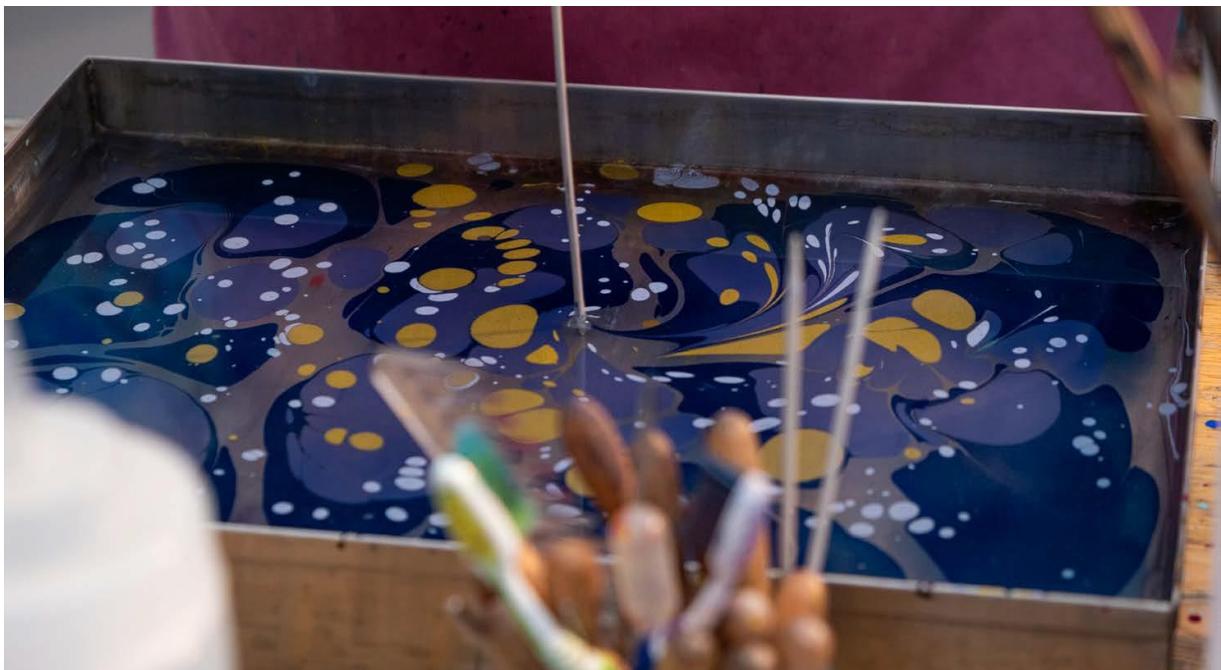
En moyenne, 3 personnes ont confectionné les masques. Parmi elles, on compte deux habitantes du quartier et une conseillère du GT de Bréquigny. Mais cela représente un investissement personnel considérable également car environ une dizaine d'heures ont été consacrées à la confection au domicile. Au total, cela représente environ 142h de bénévolat.



b) Une « exposition éphémère » en octobre, ante deuxième confinement

Cette deuxième action est portée par « Maksim'Art », une association artistique du quartier dont le but est de promouvoir la connaissance et la pratique des arts plastiques pour toutes et tous. Chaque automne, la ville organise « la rentrée des arts visuels », un rendez-vous artistique en partenariat avec les acteurs culturels et artistiques du territoire. C'est dans ce cadre que Maksim'Art a mis en œuvre une « exposition éphémère » nécessitant un service de gardiennage sur l'espace public du jeudi 8 au dimanche 11 octobre 2020.

Le GTC s'est associé à ce projet dans le but de recueillir des témoignages d'habitant.e.s nécessaires à leur projet de départ sur le « Grand Bleu ». Et cela a fonctionné car 5 personnes ont raconté leurs souvenirs sur le bâtiment. Les habitant.e.s ont été d'ailleurs particulièrement intéressé.e.s par les images des archives de Rennes sur le Grand Bleu, auparavant exploitées par le GTC.



Crédit photo : Nese Guvnec

Le manque d'informations ne permet pas de quantifier l'engagement bénévole sur cette action qui a duré 4 jours mais il est, incontestablement, important. La demande de financement a été, par exemple, un exercice assez complexe et éprouvant tant le climat incertain de la réalisation de cette exposition a pesé sur le moral. Jusqu'au dernier moment, compte tenu des annonces gouvernementales, ce projet aurait pu être annulé !

1.2. Le groupe territorial de Bréquigny (GTBr)

Selon l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2019, 8 places sont réservées au GTBr. Fin 2020, 4 sont membres du collège habitant.e.s et 3 appartiennent au collège des acteurs locaux représentés par des bénévoles. Durant l'année, le GTBr a accueilli de temps en temps une habitante du quartier et une nouvelle conseillère tandis qu'un acteur local a quitté leur groupe en fin d'année. Le groupe fonctionne de manière autonome pour animer ses réunions mensuelles, toutefois, il souhaite que L'APRAS l'accompagne davantage sur la méthodologie de projet. Ils se rencontrent principalement au 5 square Charles Dullin. Néanmoins, la crise sanitaire a bouleversé leur manière de travailler ensemble. En effet, la salle de Dullin étant fermée à la location, Ils.elles se sont donc réuni.e.s en septembre dans un bar. Leur réunion de décembre s'est organisée quant à elle, entre le présentiel au domicile et le téléphone, via un opérateur téléphonique, OVH, pour pallier aux problèmes de connexion de la visioconférence.

Alors que le début d'année s'annonçait prometteur en termes de dynamique de projets, la crise liée à la Covid 19 a signé un arrêt brutal de leurs actions « aller-vers » les habitant.e.s. En effet, dès le mois de janvier, le GTBr s'est organisé pour poursuivre la distribution du triptyque co-construit avec les acteurs de l'Éducation Nationale, les représentants de parents d'élèves, la Ville de Rennes et l'État, l'année passée et dont le but est de valoriser les établissements d'enseignement publics de leur quartier. Le GTBr a également commencé ses permanences mensuelles au sein du centre social Aimé Césaire dès la fin janvier mais celle du mois de mars et les suivantes ont été annulées jusqu'à la fin de l'année. Malgré tout, cette action a accueilli une quinzaine d'habitant.e.s qui ont pu être informé.e.s du rôle et des missions du CCR. Le GTBr a également contribué à sensibiliser la population du quartier sur les modalités d'inscription aux listes électorales et de vote, projet porté communément par les 5 GT du CCR.

L'été 2020 a été l'occasion pour un membre du groupe de témoigner de son implication bénévole au sein de son quartier et notamment celui de conseillère depuis 2015. Un recueil que l'on peut retrouver sur le site de RésO Villes dans [Portraits de femmes](#).

L'année 2020 est avant tout marquée par l'envie de mener des actions pour lutter contre l'isolement, thématique pressentie dès 2019 et encore plus forte de sens avec le contexte sanitaire singulier. Les conseiller.ère.s ont pu en effet, être témoins ou ressentir davantage l'isolement de certaines personnes, coupées de liens tant humains que numériques. Une situation peu ou pas confortable lorsque l'on sait que les règles d'hygiène et de distanciation ainsi que la peur des gens liée à la maladie, complexifient le maintien des liens sociaux, au sein même du groupe de prime abord. Néanmoins, le groupe est resté solidaire et en veille par rapport à la question du décrochage scolaire et l'exclusion des personnes en grandes fragilités.

Juste avant le deuxième confinement, le GTBr a pu accueillir le nouvel élu de quartier pour faire connaissance et présenter leurs attentes respectives, en présence de deux habitantes du quartier. La scolarité et l'isolement ont été les thèmes majeurs de cet échange. D'ailleurs, des contacts ont été entrepris pour préparer les actions futures sur le thème de l'isolement : avec le Conseil de quartier, des associations rennaises sur le végétal, la coordonnatrice du Réseau d'éducation prioritaire et la principale du collège, le directeur de la bibliothèque de quartier des Clôteaux-Bréquigny.

1.3. Le groupe territorial du Blosne (GTB)

Selon l'arrêté préfectoral 1^{er} octobre 2019, 8 places sont réservées au GTB. Fin 2020, il y a aucun acteur local et 3 conseiller.ère.s du collège habitant.e.s dont deux nouvelles personnes. Le GTB a fait le choix de ne pas avoir de référent.e. Il a sollicité le soutien de L'APRAS pour accompagner la dynamique du groupe afin que chacun.e expérimente la co-animation. L'APRAS apporte également un appui méthodologique à leur démarche de projet. Le GTB se réunit mensuellement à la Maison du Projet du Blosne.

Si le début d'année a commencé avec une action de recueil de paroles des habitant.e.s autour de leur thématique de départ qui est la santé, la crise sanitaire liée à la Covid 19 a impacté sérieusement la dynamique du groupe. En effet, en situation d'emploi ou de formation et en nombre très restreint, les conseiller.ère.s n'ont pas pu maintenir une activité de groupe dans de telles conditions malgré leur volonté. Le plan de mobilisation de nouveaux membres a été ainsi reporté à l'année suivante.

a) Le succès d'un second « porteur de paroles » en janvier

Dans la continuité de 2019, le projet autour de la santé, suite à l'annonce de la fermeture prochaine de l'Hôpital Sud et de son transfert vers un autre quartier, s'est concrétisé par un deuxième porteur de paroles le 18 janvier 2020. Le but de cette action « aller-vers » était de nourrir le diagnostic d'offres de services du futur centre communautaire du Blosne en



Porteur de paroles du GTB - le 18 janvier 2020

collaboration avec l'équipe de médecins. Cette fois-ci, la question centrale était : « Pour vous c'est quoi être en bonne santé ? ». Une quarantaine de personnes se sont exprimées. Les retours sont très positifs et des objectifs ont été atteints : communication sur le projet de Centre de Santé, sur le Conseil citoyen, coopération CCR / Centre de Santé, contribution pédagogique à l'approche communautaire du projet. La synthèse des échanges a été transmise à l'équipe du projet de santé communautaire du Blosne pour nourrir leurs réflexions.

Cette action a également permis de communiquer sur le CCR et une dizaine de contacts de personnes potentiellement intéressées à rejoindre le GTB ont été pris. Des conseiller.ère.s de Villejean ont également prêté main forte à cette action.



Porteur de paroles du GTB
le 18 janvier 2020

b) **Un plan d'action de mobilisation de nouveaux membres stoppé et reporté.**

La réunion du 16 mars était dédiée à l'accueil d'une dizaine de personnes contactées lors du porteur de paroles. Or, le premier confinement n'a pas permis cette rencontre. De plus, le plan de mobilisation entrepris en 2019 avec le soutien de la chargée de mission de la direction de quartier et le délégué du préfet s'est retrouvé également stoppé. Par ailleurs, les conseiller.ère.s n'ont pas pu, non plus, participer au temps fort organisé par la maison du projet à la rentrée de septembre. Cette stratégie de mobilisation de nouveaux membres est donc reportée jusqu'à ce que les conditions sanitaires le permettent. « Café Hall », « porte à porte », « café porte ouverte », « présentation du GTB à des acteurs locaux et des équipements de quartier », autant d'idées d'actions à préparer pour 2021.

1.4. **Le groupe territorial de Villejean (GTV)**

Un membre du GTV a rédigé le bilan d'activité 2020 du GTV sur la base de ses réunions mensuelles.

Selon l'arrêté préfectoral du 1er octobre 2019, 8 places sont réservées au GTV. En 2020, 8 conseiller.ère.s sont membres du collège habitant.e.s au 1er semestre puis seulement 7 au 2ème semestre . Il n'y a aucun membre officiel du collège des acteurs locaux, ils participent aux réunions du GTV en fonction de leur disponibilité. Le GTV a accueilli, de façon régulière, des habitant.e.s demeurant dans le QPV ou en limite extérieure du territoire prioritaire.

Le GTV a fonctionné avec un référent qui proposait les ordres du jour modifiables et animait les réunions mensuelles. Des acteurs associatifs ont été invités à présenter leurs actions. Les membres se sont réunis à 18h15 dans la salle polyvalente du centre social du quartier ou en visioconférence le premier mardi de chaque mois. A cause du confinement lié à la pandémie COVID-19 les réunions des mois d'Avril et Mai se sont tenues en visioconférence à l'aide du logiciel Zoom alors que les autres ont eu lieu en présentiel dans la salle du centre social de Villejean.

Les thématiques des préoccupations habitant.e.s du GTV, présentées à l'écran par vidéoprojecteur ont fait l'objet de discussions parfois soutenues :

- Troubles de voisinage
- Sécurité Propreté ;
- Hygiène ;
- Aller-vers les habitants ;
- Emploi ;
- Cité éducative
- Contrat de ville : NPNRU, PAT ;
- Personnes âgées ;
- Environnement. etc...



Photo d'une réunion mensuelle du GTV en présentiel le 4/02/2020

Le 7 Janvier : 17 présent.e.s. Intervenante : Responsable Association LE RELAIS. L'ordre du jour a été traité : Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte. SEA35, Présentation de l'association son rôle et l'implication des animateurs dans le quartier, Associer les parents à l'éducation – convention avec le collège.

Le 4 Février : 16 présent.e.s. Intervenante : Directrice générale Archipel Habitat. Les échanges avec les participants ont été très riches. L'ordre du jour a été adapté en conséquence : présentation du bailleur social et de son rôle essentiel en nombre de logements sociaux et en nombre d'agents sur le territoire. Le taux de rotation des locataires est important, la paupérisation augmente la demande. Il devient difficile de concilier l'accès aux droits et la mixité sociale. Le déterminisme économique, les troubles de voisinage ont également été soulignés. Le loyer unique.

Le 3 Mars : 16 présent.e. s. Traitement des 12 points à l'ordre du jour parmi lesquels une lettre adressée à la préfète pour attirer son attention sur l'importance de la reconquête républicaine suite à la fusillade sur fond de trafic de drogue ainsi que la fermeture de la CPAM liée aux actes de vandalisme dans ses locaux.



Le 7 Avril : 6 présent.e.s. Visio Conférence. Traitement des 7 points à l'ordre du jour parmi lesquels le confinement et les nombreuses difficultés rencontrées dont l'école à domicile.

5 Mai : 6 présent.e.s. Visio Conférence. Intervention de la coordinatrice de l'association ASVB. Les points à l'ordre du jour ont été traités parmi lesquels : présentation de l'ASVB et Résultats de la mise en œuvre de l'action PEPITO pour les élèves du quartier. Confinement lié à la pandémie COVID-19 et ses conséquences : les masques et les geste barrières. La continuité de la collecte des déchets a été appréciée ainsi que la volonté de le faire savoir aux agents. Le don d'un ordinateur par le GTV à l'association « Le Relais » suite à la demande d'une famille désemparée qui n'avait pas de matériel informatique pour l'école à domicile pendant le confinement. Vote unanime pour la rédaction du rapport d'activité 2019 du GTV ainsi que sa diffusion. Faute de volontaire pour remplacer le référent, le GTV fonctionnera avec l'aide de L'APRAS comme les autres GT sans référent.



7 Septembre : 6 présent.e.s. Membres officiels seulement. En présentiel et avec L'APRAS. A noter parmi les points à l'ordre du jour le vote majoritaire pour la diffusion du rapport d'activité 2019 (24 pages) du GTV. Possibilité de limiter à 1 ou 2 pages avec accès par lien dans le rapport de L'APRAS.

6 Octobre : 11 présent.e.s. En présentiel et L'APRAS représentée Élu de quartier invité. Beaucoup d'échanges entre l' élu qui souhaite une vision globale à 360° du quartier et les membres présents. Les points les plus préoccupants ont été évoqués.

Il n'y a pas eu de réunion du GTV en juin, juillet, août, novembre et décembre 2020

Au cours du 1er semestre, sur les 8 membres officiels, une personne apporte son soutien au GTB tandis que les autres participent en présentiel à ces temps d'échanges très impactés par la crise sanitaire de la Covid 19. En effet, l'usage de l'outil informatique accroît la fracture numérique car quelques membres peinent à utiliser cette technologie. On observe ainsi, pendant cette année 2020, une diminution du nombre de participant.e.s alors que 3 nouvelles personnes étaient potentiellement candidates pour la liste préfectorale en début d'année.

L'année 2020 marque un tournant dans le fonctionnement du GTV dans la mesure où, à partir du mois de mai, il n'y a pas de volontaire pour remplacer le référent sortant. Associé au contexte sanitaire, le fonctionnement du GTV a connu une période de flottement au 2ème semestre.

1.5. Le groupe territorial de Maurepas (GTM)

Selon le règlement intérieur du CCR, confirmé par l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2019, 8 places sont réservées au GTM. Fin 2020, 4 conseiller.ère.s sont membres du collège habitant.e.s et 3 appartiennent au collège acteurs locaux. Le GTM a accueilli, de façon régulière, deux habitant.e.s et un porteur de projet du quartier lors de ses réunions mensuelles. Ces dernières se sont déroulées majoritairement en présentiel à la Maison du Projet (MDP) de l'Europe ou à la Direction de quartier nord-est. Toutefois, suite aux mesures sanitaires gouvernementales, les réunions mensuelles de novembre et de décembre ont eu lieu en visioconférence via l'application Teams réunissant 4 à 5 membres effectivement présents.

Le GTM fonctionne avec un référent, en binôme avec un suppléant, garants de l'animation du groupe et coordonnateurs des réunions mensuelles dont les ordres du jour sont élaborés collectivement. En moyenne, 5 membres participent de façon régulière. A la demande, L'APRAS peut intervenir ponctuellement.

Le début d'année a commencé traditionnellement avec un temps convivial autour d'une galette des rois qui a réuni une trentaine de personnes à la MDP.



Galette des rois du GTM – 14 janvier 2020

c) **Un investissement ralenti en termes d'aménagement et de renouvellement urbain.**

Première convention nationale signée à Rennes le 16 février 2017, le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) de Rennes Métropole se traduit, sur les 10 prochaines années, par des travaux de grande envergure dans les quartiers de Maurepas Gayeulles - Le Gros-Chêne, qualifiés de quartiers d'intérêt national. Dans ce cadre, les habitant.e.s et le GTM sont associé.e.s activement dans des démarches de consultation de manière à contribuer à l'amélioration véritable de leur vie quotidienne, notamment en termes d'habitat et de typologies de logements, de mobilité, d'attractivité économique, de diversité de services, d'accès aux pratiques culturelles et sportives, d'offres scolaires, de mixité générationnelle ...

Tous ces travaux de renouvellement urbain représentent habituellement un investissement considérable du GTM mais, cette année, la crise sanitaire liée à la Covid 19 a fortement ralenti cette dynamique dont les informations recueillies ne permettent pas d'évaluer ni le nombre de réunions, ni l'engagement bénévole que cela a représenté. Malgré tout, les conseiller.ère.s ont, par exemple, participé au vote du nom du futur Espace social commun (ESC), à des réunions de concertation liées aux réhabilitations des immeubles de l'allée de Brno. Ils.elles ont continué à

prendre part assidument à la Revue du projet du mois d'octobre, en visioconférence. Cette réunion se déroule en présence de l'élue de quartier, de Territoires Publics et des Services de la Ville et de la Métropole (Direction de Quartier Nord-Est et Service Aménagement) pour faire le point sur l'actualité et l'état d'avancement du projet urbain à travers les deux opérations d'aménagement : ZAC Maurepas Gros Chêne et ZAC Maurepas Gayeulles.

d) Veille et prévention de la protection des habitant.e.s de Maurepas : une situation préoccupante et alarmante

Depuis 2018, le GTM remonte régulièrement les problèmes de sécurité, des faits de violence et d'incivilité dans le quartier auprès de l'élue de quartier, de la direction du quartier et des partenaires locaux. En 2019, le quartier de Maurepas a été qualifié de « Quartier de Reconquête Républicaine », devenant ainsi le premier territoire breton parmi les 32 premiers quartiers annoncés. Maurepas bénéficie donc du déploiement de la Police de Sécurité du Quotidien (PSQ) dont le rôle est d'assurer une prévention renforcée.

Le sentiment d'insécurité et l'absence de tranquillité dans le quartier restent les principaux sujets d'inquiétude des habitant.e.s du Gros Chêne et du Gast depuis le premier confinement du mois de mars. En effet, ajoutée à la peur de la maladie du Coronavirus très médiatisée, celle de vivre au quotidien et en proximité avec des faits d'incivilités, de deals, de violences entre individus, de coups de fusils, de prostitution de mineur.e.s, de tapages nocturnes, d'intervention du RAID2 (Recherche, Assistance, Intervention, Dissuasion) et de la BRI3 (Brigade de recherche et d'intervention) courant de l'été, de « quadrillage » du quartier surveillé par les équipes de dealers et leurs guetteurs ... Tout ceci a amplifié un ressenti général d'une ambiance très pesante sur le quartier, observée, constatée et vécue comme un abandon des pouvoirs publics et une dégradation de la tranquillité publique.

e) Des mises en œuvre de projets altérées par la crise sanitaire

Si le début d'année a permis au GTM de finaliser la distribution des flyers de sensibilisation à l'inscription sur les listes électorales et au vote auprès des écoles, du centre social, de la direction de quartier et des bibliothèques, etc... , le premier confinement de mars a sérieusement altéré les conditions de mise en œuvre des projets dont la plupart sont reportés dans l'attente d'une amélioration des conditions sanitaires. Parmi ces projets on compte par exemple :

- Le « vélo de la Maison du projet ». Seulement, une réunion a permis de présenter la démarche d'aller-vers les habitant.e.s ;
- L'organisation d'une marche ambulatoire pour présenter le « nouveau visage » du quartier aux membres du CCR ;
- Le projet d'étude des nouveaux locaux collectifs de Maurepas ;
- Une rencontre avec la responsable locale coordonnatrice de l'AFEV ;

² Le RAID a pour mission de lutter contre le grand banditisme, la criminalité organisée et le terrorisme. Il est directement rattaché à la Direction générale de la police nationale. Il a seulement une mission d'intervention. Il est né en octobre 1985 suite à de nombreux attentats.

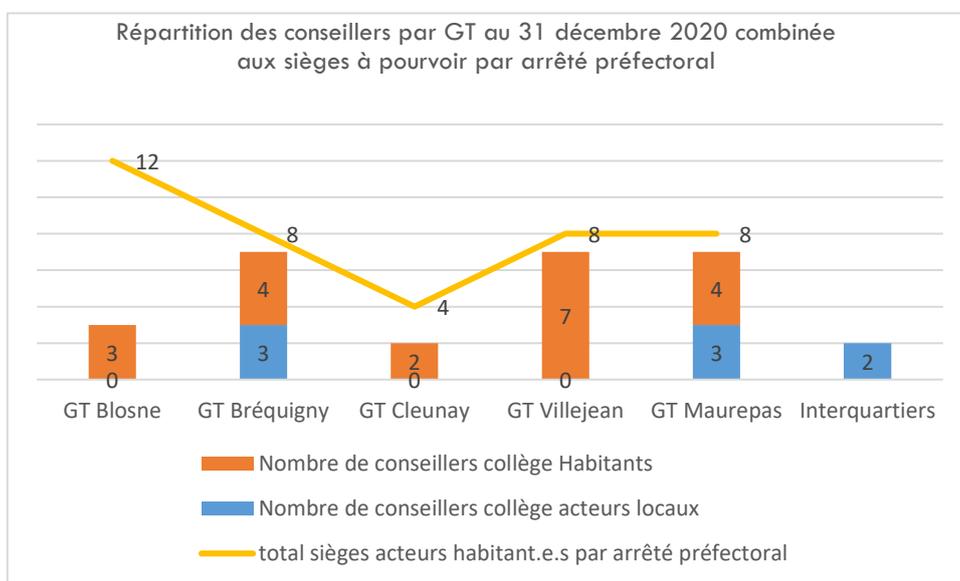
³ La BRI a un fonctionnement différent du RAID : c'est une unité de police judiciaire, fédérée avec le RAID au sein de la FIPN (Force d'intervention de la police nationale). Cette brigade est mise à disposition des directions régionales ou interrégionales de police judiciaire. Elle est la seule à cumuler des fonctions judiciaires (filatures, collecte de preuves) et à mener des interventions spéciales dans ce cadre.

- Une rencontre avec le porteur du projet de la « Fratrie de Maurepas ».

f) **Une relation de proximité avec des acteurs de la collectivité enrichissante**

Un des points forts de cette année tant particulière, est la relation de proximité qui s'est accentuée entre le GTM et les acteurs de la collectivité territoriale. Déjà excellente depuis 2105, il semblerait que cette relation ambitionne de faire davantage « ensemble, pour notre quartier ». L'année 2020 marque une envie de coopérer de façon plus étroite entre la direction de quartier et le GTM qui souhaite participer aux assemblées de quartier en tant qu'entité du CCR à part entière. De plus, la prise de contact avec la nouvelle élue de quartier marque le début d'une collaboration qui met davantage en avant une prise en considération et une relation de confiance.

2. **L'enjeu majeur de mobiliser de nouveaux membres**



La composition du nombre de conseiller.ère.s varie par GT. Le graphique ci-dessus illustre cette diversité liée aux nombres de sièges à pourvoir par arrêté préfectoral en corrélation avec la taille des QPV. Tandis que 40 sièges préfectoraux sont à pourvoir dans le collège habitant.e.s, celui des acteurs locaux doit être deux fois moins nombreux. Toutefois, l'évolution du nombre de conseiller.ère.s par collège a considérablement évolué depuis le premier arrêté préfectoral du 26 avril 2016. En effet, alors que le nombre des acteurs locaux a fortement baissé en passant de 23 à 8 membres durant cette période, celui du collège habitant.e.s a légèrement augmenté, passant de 18 en 2016 à 20 en 2020. Néanmoins, la question centrale qui continue à rester en suspens en 2020 est la mobilisation de nouveaux membres dans les deux collèges, une nécessité impérieuse pour la survie du CCR.

3. Un Bureau, une instance motrice

Le Bureau est composé des représentant.e.s, des référent.e.s des GT et ceux-celles des commissions du CCR. Ces temps de travail, en co-animation avec la structure d'adossement, sont des moments de partage d'informations en lien avec l'actualité des quartiers et celles des commissions afin de préparer les ordres du jour des AP.



Bureau du 24 juin 2020 - Salle Maison des associations

Ils permettent également de débriefer sur les déroulements de ces dernières, de suggérer des thèmes de réflexions et des prises de positions à valider systématiquement en AP.

En 2020, 7 conseiller.ère.s en moyenne ont participé à ces réunions mensuelles dont une grande majorité est issue du collège habitant.e.s. Comparativement à l'année 2019, le nombre moyen de participant.e.s est en légère hausse. Ce constat peut s'expliquer par rapport à une meilleure représentativité des 5 GT au sein de cette instance. Le Bureau s'est réuni 9 fois sur les 11 initialement prévues. Cette année, le Bureau représente davantage l'organe moteur de l'activité du CCR pendant cette crise sanitaire tant il a maintenu son activité pour faire fonctionner le CCR.

1.1. Une activité du Bureau soutenue

L'année 2020 se caractérise par davantage de Bureaux élargis. En effet, parmi les 11 Bureaux, 7 ont été élargis à l'ensemble des membres du CCR, une occasion de garder du lien et de préserver les flux d'informations. L'objectif des Bureaux élargis est également de privilégier un temps de partage avec des intervenants extérieurs pour libérer du temps aux échanges en AP.

Les deux derniers de l'année se sont déroulés en visioconférence compte tenu du contexte sanitaire. Celui avec les membres de la cellule locale a permis de rassurer les membres du CCR qui défendent depuis toujours leur participation à l'écriture du prochain CDV dès le début du processus. En effet, les membres de la cellule locale ont informé que le ministère de la ville n'avait pas encore précisé les instructions pour la rédaction de ce document. Conscients que dans l'esprit de la loi Lamy, le CCR doit être associé, ils.elles transmettront les modalités d'intégration du CCR sans faute en prenant le soin de penser à une méthode de travail adaptée à leurs attentes et besoins.



Bureau du 9 septembre 2020 – salle APRAS

	Quelques thématiques abordées en 2020 aux Bureaux
2 Bureaux	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faciliter le recueil d'avis des membres du CCR afin de rédiger l'avis du CCR sur le rapport annuel du CDV dont la synthèse a nécessité une réunion spécifique en octobre ; ➤ Activer la commission communication pour répondre aux besoins de formations formulés.
5 Bureaux élargis en présentiel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueil des représentants de Rennes Métropole et le prestataire extérieur pour présenter la démarche évaluative du CDV afin d'aider le CCR à clarifier son positionnement ; ➤ Proposition d'amender le règlement intérieur pour qu'un GT puisse gérer « au mieux » et « faute de temps » une décision exceptionnelle ➤ Proposition de renouveler la convention Adulte-Relais ; ➤ Accueil de We Ker pour présenter leur mission et leur fonctionnement d'une part et d'autre part, pour se positionner face à leur invitation de participer au premier Groupement Solidaire Emploi (GSE) interquartiers organisé en septembre ; ➤ Validation des modalités d'un temps dédié à l'élaboration d'une feuille de route 2020 à l'AP de mars ; ➤ Rédaction d'une lettre adressée à Mme La préfère pour qualifier les 4 autres QPV en Quartiers de Reconquête Républicaine (QRR) ; ➤ Validation du projet de confection et de distribution de masques du GTC ; ➤ Proposition que le CCR soit membre du CLSPD ; ➤ Formulation d'une réponse à la sollicitation de Mme Zamord P, nouvelle Vice-Présidente de Rennes Métropole aux Solidarités, à l'Égalité et à la Politique de la Ville ; ➤ Débat sur l'intégration des 25 pages du rapport d'activité 2019 du GTV à celui du CCR.
2 Bureaux élargis en visioconférence	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préparer la rencontre du 9 décembre 2020 avec les membres de la cellule locale du CDV c'est-à-dire les représentants de l'Etat, de la Ville et de la métropole. Formulation de 8 questions ; ➤ Echanger sur les conditions d'accès à la visio-conférence pour tou.te.s les conseiller.ère.s ; ➤ Echange du 9 décembre avec les membres de la cellule locale.

4. Des Assemblées Plénières qui gardent le Cap

Normalement, 6 AP rassemblent, tous les deux mois, l'ensemble des membres des cinq quartiers de la politique de la ville. Le premier confinement n'a pas permis la tenue des AP de mars ni de mai. Ainsi, courant 2020, **14** conseiller.ère.s en moyenne ont participé aux **4 plénières** qui se déroulent en soirée, à la Maison des associations à l'exception de celle de novembre qui a eu lieu, pour la première fois, en **visioconférence** à cause du deuxième confinement. Cette dernière a, malgré tout, rassemblé 12 conseiller.ère.s derrière leurs écrans. Les AP sont, en grande partie, animées par la structure porteuse. Celle de juillet s'est terminée dans une salle de la Maison des associations, autour d'un repas convivial où pizzas et bonne humeur ont fait du bien au moral, après ce premier confinement.

D'une manière générale, les projets associant les habitants des quartiers sont validés en AP, le point sur l'actualité des GT permet d'ailleurs de suivre les fils conducteurs et d'ajuster si besoin en prêtant main forte par exemple. En tant qu'organe décisionnel, l'AP valide, souverainement, plusieurs démarches en termes de :

- Prise de position ;
- Fonctionnement interne ;
- Validation de projets ;
- Echange avec les partenaires du CDV
- Communication
- Formation



AP du 8 juillet 2020 – salle Maison des associations

20

1.1. Des prises de position engagées

a) Participation au premier Groupe Solidaire Emploi (GSE) interquartiers

Les GSE sont des espaces de concertation et de co-construction liés à l'emploi, thématique fondamentale pour le CCR. Il existe 4 GSE à Rennes : Cleunay-Centre / Maurepas/ Villejean / Sud. Un GSE « interquartiers », initialement prévu le 17 mars a été organisé par We Ker, pour la première fois, le 15 septembre. 6 conseiller.ère.s ont participé aux différents ateliers proposés :

- Quelles nouvelles opportunités professionnelles offre le numérique ?
- La création d'entreprises : de quoi parle-t-on ?
- Les discriminations dans l'emploi : rencontre avec l'association Déconstruire, We Ker, et Rennes Métropole
- Concilier emploi et la garde de son enfant : rencontre avec la direction petite enfance, l'Etoile et Parenbougé
- Publics en situation de handicap : rencontre avec des entreprises adaptées

b) Contribution à la démarche évaluative du CDV

Le contrat de ville regroupe un programme d'actions mises en œuvre depuis 2015 par la Ville de Rennes et Rennes Métropole, avec leurs partenaires dans le but d'améliorer les conditions de vie des habitant.e.s des quartiers de la politique de la ville tels que Bréquigny, Le Blosne, Maurepas et Villejean. L'évaluation de ce CDV découle d'une obligation d'évaluer les politiques publiques inscrite dans la loi Lamy mais elle est laissée à la libre appréciation des collectivités. Suite à diverses démarches préalables, dont une enquête de perception, la thématique retenue pour l'évaluation est le « partage de l'espace public dans les quartiers prioritaires ». Pour la réaliser, Rennes et Rennes Métropole ont fait appel à un cabinet externe, SECURBA-Groupe PLURICITÉ avec comme objectif de collecter 1000 propos de citoyens au travers d'un questionnaire.

Cependant, initiée en octobre 2019, la démarche de participer à l'évaluation du CDV a été très impactée par la crise sanitaire liée à la Covid 19 parce qu'elle ne s'est pas déroulée comme prévue initialement. 6 conseiller.ère.s ont ainsi participé à des ateliers en présentiel réunissant des habitants et des professionnels courant octobre 2020 afin de :

- Partager les premiers résultats provisoires de l'évaluation, mettre en débat et approfondir ;
- Formuler ensemble des propositions d'actions pour le CDV.



c) Implication au Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)

L'AP de novembre a validé le principe de la participation du CCR au CLSPD dont la stratégie est à renouveler pour les 5 années à venir. Une présentation en visioconférence a été faite par Julie Guyomard, la coordonnatrice de ce dispositif, afin d'aider les conseiller.ère.s à déterminer leur rôle et leur place à l'échelle du comité de pilotage et des cellules de veille locales territoriales du CLSPD.

« Présidé par le/la maire, le CLSPD « constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes. Il a été créé par le décret du 17 juillet 2002 et consacré par l'article 1er de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance qui l'a rendu obligatoire « dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans celles comprenant une zone urbaine sensible » (article L. 132-4 du Code de la sécurité intérieure). Le CLSPD « [...] favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques ; Il assure l'animation et le suivi du contrat local de sécurité lorsque le maire et le préfet, après consultation du procureur de la République et avis du Conseil, ont estimé que l'intensité des problèmes de délinquance sur le territoire de la commune justifiait sa conclusion ; Il est consulté sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance prévues dans le cadre de la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville »⁴

1.2. Le besoin de faire évoluer son fonctionnement interne

a) Proposition d'amender le règlement intérieur

L'AP de janvier souligne la nécessité de faire évoluer le règlement intérieur réalisé en 2015 car certaines mesures ne correspondent pas (plus) à la réalité de fonctionnement du CCR. Pour plusieurs conseiller.ère.s, c'est tout à fait normal qu'un texte comme le règlement intérieur soit amené à évoluer et à être révisé en fonction de la pratique. Ce travail sera repris en parallèle avec l'écriture du nouveau CDV 2022-2027.

b) Renouvellement de la convention Adulte Relais liée au poste de « Chargé(e) d'accompagnement du CCR »

La première convention a pris fin en avril 2020. La demande de formaliser un nouveau contrat Adulte-Relais pour une durée de 3 ans a été votée à l'unanimité. Le poste de « Chargé(e) d'accompagnement du CCR est donc lui aussi prolongé sur la même période.

⁴ Extrait de la présentation au Conseil citoyen rennais, en AP du 18 novembre 2020. « Bilan de la Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2015 – 2020.Méthode et calendrier de son renouvellement. » Julie Guyomard

c) **Nouveauté : la feuille de route au 31 décembre.**

Objectifs	Comment ?	REALISE	EN COURS	RESTE A REALISER
Améliorer les outils de communication	Mobiliser la commission communication : clarifier le fonctionnement	X		
	Carte de visite du CCR		X	
	Carte de vœux	X		
	Contacteur le Rennais pour avoir un article		X	
Elaborer un projet commun au 5 GT	Mobiliser la commission évènement			X
	Ex : créer un évènement autour de l'inauguration de la deuxième ligne de métro ? Organiser une information générale avec Rennes Métropole sur le futur plan de circulation métro-bus mis en place à l'occasion de la mise en service de la ligne B en juin 2021 ?			X
Rencontrer les nouveaux élus des 5 quartiers – rencontre annuelle avec État, collectivité et Rennes Métropole	Chaque GT essaie de rencontrer son élu	X		
	Organiser une rencontre collective avec les 5 élus en novembre 2020 et présenter le rapport d'activité 2019 du CCR : Mme B. HAKNI-ROBIN (Blosne), M. X. DESMOTS (Bréquigny), Mme S. FRISQUE (Cleunay), Mme M. DENIAUD (Maurepas) et M. C. FOUILLERE (Villejean).	X	X	
CCR et son fonctionnement	Règlement intérieur : toilettage qui correspond davantage à la réalité			X
	Changer le rythme des AP			X
	Un temps festif			X
Formation	Besoins de formations exprimés : gestion des conflits, rédiger un compte rendu, animer une réunion	X	X	
	Proposition formation RésO Villes : réponse avant le 21 septembre	X		
CCR et Contrat de Ville	Participation à l'évaluation du CDV : quelle suite avec de nouvelles modalités de récoltes de la parole habitante ?	X		
CCR et thématique emploi	GSE interquartiers, présentation CCR au GSE restreint et contribution aux GSE élargis ?	X		
	Choix de l'AP : le CCR est partenaire du dispositif TZCLD or, à ce jour, pas de nouvelle. Proposition de faire un point d'étape, où on est le dispositif et où en est le CCR ? Lucile Chretien est disponible pour présenter le dispositif en AP du 23 septembre		X	
La vitalité et le renouvellement du CCR	Quel thème nous permet d'aller au contact ?			
	Comment mobiliser de nouveaux membres ?		X	
	Nouvel arrêté préfectoral : composition et tirage au sort ?			X
	Exemple à Cleunay : souhait de mettre en place des permanences sous un format à définir.		X	
	Exemple à Maurepas : opérations "aller vers" sur le renouvellement urbain du quartier organisées par la maison du projet au moyen d'un vélo, sur les marchés, en pied d'immeubles, sur les places, lors des animations et fêtes du quartier, des balades urbaines, etc..			X
	Exemple au Blosne : le GTB est associé à deux temps forts de la maison du projet en décembre			X

1.3. Echange avec les partenaires du CDV

L'AP de novembre valide la prise de parole du CCR en réponse à la sollicitation de Mme Zamord Priscilla, vice-présidente Solidarités, égalité et politique de la ville de Rennes Métropole et conseillère municipale de la Ville de Rennes. Ainsi, l'échange portera sur :

- a) Comment peut-on être accompagné pour le renouvellement des membres des deux collèges (acteurs locaux et habitants) ?
- b) Quelle articulation peut-on envisager à l'avenir, avec les conseils de quartier ?
- c) Pourquoi Cleunay ne fait pas partie de la démarche évaluative du contrat de ville ?
- d) Pouvons-nous être considéré.e.s comme un partenaire (signataire) du contrat de ville et participer à l'élaboration du prochain document en tenant compte du temps nécessaire qu'il nous faut pour nous approprier la démarche ?
- e) Pouvez-vous soutenir la communication du site du CCR via le lien de son site ?
- f) Quelle est la réponse apportée sur la demande du CCR de qualifier les 5 QPV en Quartier de Reconquête Républicaine ?
- g) Le CCR demande à être associé au futur plan de circulation métro-bus mis en place à l'occasion de la ligne b du métro en juin 2021 et la ligne a

5. L'activité des commissions impactée par la crise

Le CCR est composé de 3 commissions qui s'organisent de façon autonome avec le soutien méthodologique de L'APRAS en fonction de l'avancée de leurs travaux. L'AP leur donne mandat pour mettre en œuvres les décisions validées. Il s'agit des commissions :

- Communication ;
- Formation ;
- Évènement.

1.1. Une commission communication en sommeil

Alors que 2019 fût une année d'activité dense pour la commission communication totalisant 10 réunions de travail, l'année 2020 quant à elle est marquée par une baisse d'activité considérable. En effet, la commission communication s'est réunie 2 fois en 2020.

La première réunion de septembre a permis de clarifier les fonctions, les rôles et les missions des conseillers vis-à-vis de la prise en main du site internet du CCR. Rappeler aux GT d'inscrire systématiquement à leur OJ un point sur l'actualité à communiquer sur le site reste une nécessité pour donner vie au site internet. Or, ce n'est pas un exercice évident pour tout le monde. Les membres de la commission communication continue, malgré tout, à alimenter le site internet <https://conseil-citoyen-rennes.org/evenements/>, un temps bénévole difficilement quantifiable mais à prendre en considération.

La réunion de novembre a mis en valeur les compétences d'un conseiller qui a conçu une proposition de carte de visite du CCR à valider à la première AP de 2021. Les membres de la commission ont également réalisé une nouvelle carte de vœux 2021 avec le concours d'une conseillère et d'un de ses amis artiste qui ont produit un nouveau graphisme.

La commission reste aussi en veille par rapport aux réponses que les membres de la cellule locale peuvent apporter pour soutenir la communication du CCR. En effet, lors de la rencontre avec les membres de la cellule locale, un engagement a été pris pour qu'un lien avec le site internet du CCR soit mis sur le site de Rennes Métropole afin de relayer son actualité et inversement, pour que le CCR relaie aussi des informations de Rennes Métropole sur son site. D'autre part, le lien du site internet du CCR pourrait aussi être relayé dans les newsletters des 5 QPV gérées par les chargées de mission et dans la charte de la démocratie locale pilotée par la Fabrique citoyenne. Un encart dans le Rennais réservé au CCR est en cours d'étude. Des engagements à suivre en 2021.



Formation module 1 – 4 juillet 2020
Salle Direction de quartier nord-est Maurepas

1.2. Une commission formation en veille mais des conseiller.ère.s formé.e.s

Bien que la commission formation n'ait pas été mobilisée ni en 2019 ni en 2020, des conseiller.ère.s ont été formé.e.s. L'APRAS a coordonné la mise en œuvre opérationnelle de ces formations en relayant les informations et recensant, par exemple, le nombre de volontaires, en réservant les salles ou encore, en assurant la logistique des encas ou des repas.

Une première formation, proposée par RésO Villes, a été réalisée sur deux temps début juillet, en présentiel à la direction de quartier nord. 9 conseiller.ère.s ont participé. Ce fût une occasion de renouer du lien avec soi-même puis avec le groupe. En effet, le premier module s'est axé sur la manière dont chacun.e à vécu cette première période de confinement alors que le deuxième module a privilégié une réflexion collective pour définir les perspectives du CCR. Ce dernier module s'est d'ailleurs terminé autour d'un repas dans une très bonne ambiance. En conclusion, il en ressort **une problématique intéressante soulevée par le groupe, à savoir, le manque d'informations et de connaissance de ce qu'est le conseil citoyen auprès des habitant.e.s.** Un des axes de travail sera donc d'amplifier à la fois, une meilleure connaissance du conseil citoyen et une diversité au sein du conseil pour une meilleure représentation ; propositions à partager en AP.



Formation module 2 – 6 juillet 2020 - Salle Direction de quartier nord-est Maurepas

Ensuite, des formations initialement prévues en présentiel à Rennes ont finalement été organisées en visioconférence via Zoom. En effet, étant donné le contexte sanitaire actuel, RésO Villes a adapté ses formats et son offre de formation à destination des conseils citoyens. Ainsi 3 formations en distanciel ont donc pu être organisées en décembre tandis que d'autres se poursuivent courant 2021. En moyenne, 3 conseiller.ère.s ont participé à ces formations.

Combien de conseiller.ère.s ont bénéficié d'une formation en 2020 ?

Nombre de conseiller.ère.s	Nombre de formations reçues
11	Au moins 1 formation
3	Au moins 2 formations
3	Au moins 3 formations

26

Au total, parmi les 11 conseiller.ère.s qui ont bénéficié d'au moins une formation, 9 sont des habitant.e.s et 2, des bénévoles associatifs.

Quelles formations les conseiller.ère.s ont-elles.ils reçu, par qui et où ?

Thème de formations	Intervenant.es	Lieu
<p>« Du je au nous : Si on se rapprochait ? » - deux jours, deux modules :</p> <p>« Module 1 : "Le JE - Accueillir nos propres émotions"» le 04/07/20</p> <p>« Module 2 : "Le NOUS : perspectives pour le collectif Conseil Citoyen"» le 06/07/20</p>	RésO Villes	Présentiel à la Direction de quartier nord-Est

Habitants-Acteurs : les clés pour lancer une initiative participative à l'échelle de son quartier le 01/12/20	RésO Villes	Visioconférence de 1h30
La communication bienveillante le 08/12/20	RésO Villes	Visioconférence de 1h30
La méthodologie de projet le 15/12/20	RésO Villes	Visioconférence de 1h30

1.3. Une commission évènement non activée

Les conditions sanitaires liées à la Covid 19 n'ont pas permis à cette commission d'activer un plan d'actions fédératrices entre les 5 GT. Néanmoins, cet objectif est reporté pour 2021 si les conditions le permettent.

III. La contribution dans les espaces institutionnels de la politique de la Ville

Les membres du CCR participent habituellement activement à différentes réunions avec les services de Rennes Métropole, du CDV et de l'État. Toutefois, cette année, la crise sanitaire liée à la Covid a vraiment impacté cette participation en diminuant considérablement le nombre d'instances. L'année 2020 ne compte que 2 niveaux d'échelle de la participation du CCR :

- Rennes Métropole ;
- Contrat de ville de la métropole rennaise.

1. La sollicitation de Rennes Métropole

1.1. Etude de positionnement économique des quartiers prioritaires de la Métropole de Rennes

Rennes Métropole a souhaité définir des stratégies de développement de l'activité économique adaptées à chaque quartier de la politique de la ville : Le Blosne, Maurepas, Villejean, Cleunay et les Clôteaux – Champs Manceaux. Des focus groupes de chaque QPV ont été organisés, dans le cadre de l'accompagnement du cabinet CMI pour le développement d'activités économiques de ces territoires. Ils ont eu lieu sur l'application de visioconférence de Microsoft Teams, pour la partie audio, et sur le site Klaxoon pour la partie contributive. 3 conseillers ont participé et ont représenté ainsi le CCR à l'échelle de Bréquigny et Maurepas. Ils ont réfléchi au développement d'activités répondant aux besoins des habitants et des usagers du quartier (consommateurs, salariés, entrepreneurs...) puis ils ont participé à la construction collective d'une offre adaptée sur le marché de l'attractivité économique à l'échelle de la métropole.

2. L'implication dans les instances du Contrat de ville

Conformément à l'article 7 de la LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le CCR est associé à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du CDV de la métropole rennaise. Le Contrat de ville est un programme d'actions mises en œuvre depuis 2015 par la Ville de Rennes et Rennes Métropole, avec leurs partenaires en vue d'améliorer les conditions de vie des habitants des 5 QPVP.

Le CCR est donc invité à toutes les instances de pilotage avec des moyens dédiés pour son fonctionnement. L'APRAS joue un rôle de facilitateur afin de veiller à leur participation. Néanmoins, les informations recueillies ne permettent pas de renseigner ni le déroulement ni le contenu de toutes ces réunions. Par ailleurs, au cours de l'année 2020, plusieurs rencontres ont été reportées ou annulées. La rencontre annuelle des conseils citoyens d'Ille-et-Vilaine, par exemple, annulée en fin d'année 2019, n'a pas été rattrapée en 2020 également.

Dans ce contexte de crise sanitaire, seules 3 implications du CCR sont prises en compte dans ce rapport :

- La consultation de la programmation du contrat de ville ;
- L'évaluation du CDV ;
- La revue de projet NPNRU.

En moyenne, 4 conseiller.ère.s ont participé à environ 22 réunions, qui ont mobilisé 38 heures, représentant ainsi au moins 108 heures d'engagement bénévole dans les instances du CDV.

1.1. La consultation de la programmation du Contrat de ville

A raison de trois périodes dans l'année, les conseiller.ère.s donnent leur avis sur la demande de subventions au titre du CDV des porteurs de projets qui rayonnent sur un voire plusieurs QPV. Le comité de financeurs représenté par l'État, la Ville de Rennes, Rennes Métropole et le Conseil Départemental 35 analyse les avis et les votes de chaque partie prenante, avis intégrés dans un tableau de synthèse avec une colonne dédiée à celui du CCR. Puis il donne une réponse définitive. D'une manière générale, les différents avis des parties prenantes convergent majoritairement.

L'organisation de ces réunions est plutôt satisfaisante. A noter que, pour le CCR, ces moments sont des temps d'échanges importants avec le service de Rennes Métropole (la Direction Associations Jeunesse Égalité - DAJÉ), la chargée de mission et les délégués du préfet parce qu'ils obtiennent des éléments de compréhension complémentaires qui les aident à se prononcer.

Cette année, le bilan est réalisé sur la base des deux premières tranches de la programmation de la ville qui ont eu lieu en janvier puis en juin. L'APRAS reste destinataire de retours non suffisants sur la participation des conseiller.ère.s et le déroulement de ces réunions



Programmation du CDV – 18 juin 2020

ce qui ne permet pas de quantifier leur investissement de manière fidèle mais plutôt approximative. En moyenne, 4 conseiller.ère.s ont participé à environ 16 réunions totalisant environ 79 heures d'engagement bénévole a minima.

1.2. La démarche évaluative du Contrat de ville

Si l'évaluation du CDV est une obligation, elle se fait cependant, à l'appréciation de chaque collectivité. Dans le cadre de la démarche d'évaluation du CDV de Rennes Métropole, une première enquête de perception des habitants des quartiers prioritaires avait été réalisée en 2018. Ensuite, les résultats présentés en comité opérationnel du Contrat de ville du 29 janvier 2019, auquel le CCR a été associé, ont suscité des interrogations qui ont amené à poursuivre la réflexion sur le fonctionnement de "l'espace public partagé" dans les quartiers de Villejean, Bréquigny, Le Blosne et Maurepas.

Un an après, cette démarche a été très impactée par la crise sanitaire liée à la Covid 19 parce qu'elle ne s'est pas déroulée comme prévue initialement. 6 conseiller.ère.s ont malgré tout participé à des ateliers en présentiel réunissant des habitants et des professionnels courant octobre 2020 afin de :

- Partager les premiers résultats provisoires de l'évaluation, mettre en débat et approfondir ;
- Formuler ensemble des propositions d'actions pour le CDV.

1.3. 3ème revue de projet NPNRU

Le 20 octobre 2020, 4 conseiller.ère.s ont participé à la 3^{ème} revue de projet NPNRU dont l'objectif est de suivre les avancements stratégiques des différents projets de rénovation urbaines dans les QPV concernés c'est-à-dire Maurepas, Le Blosne et une partie de Villejean.

29

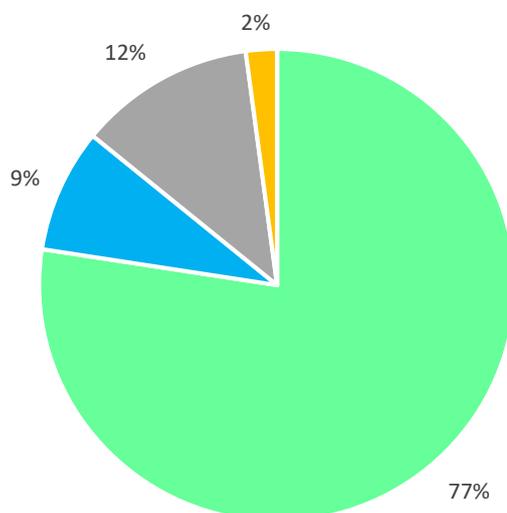
IV. Valorisation annuelle de l'engagement bénévole citoyen

Compte tenu des informations transmises à L'APRAS et compte tenu de l'impact de la crise sanitaire liée à la Covid 19, **923 heures** de travail bénévole, a minima, ont été consacrées à l'engagement citoyen des conseiller.ère.s, temps de formation inclus en 2020. Plus précisément, ce sont **845 heures**, a minima, qui ont été consacrées par les conseiller.ère.s hors temps de formation et **78 heures** de temps de formation. Comparativement à l'année 2019, cela se traduit par une activité divisée de moitié environ. En effet, en 2019, le CCR enregistrait 1840 heures de travail bénévole.

A ce total horaire, s'ajoute également un temps de travail difficile à quantifier qui représente un volume horaire non négligeable lié à la préparation des réunions, à la rédaction des comptes rendus, aux entretiens avec les habitant.e.s et des acteurs locaux. Compte tenu des informations non suffisantes, le décompte d'heures consacrées aux activités liées au Contrat de ville est une estimation a minima également.

1. Répartition de l'engagement bénévole citoyen

Répartition de l'engagement bénévole citoyen en 2020



- Fonctionnement interne : 714H
- Formation : 78H
- Sollicitations institutionnelles : 111H
- Participations diverses : 20H

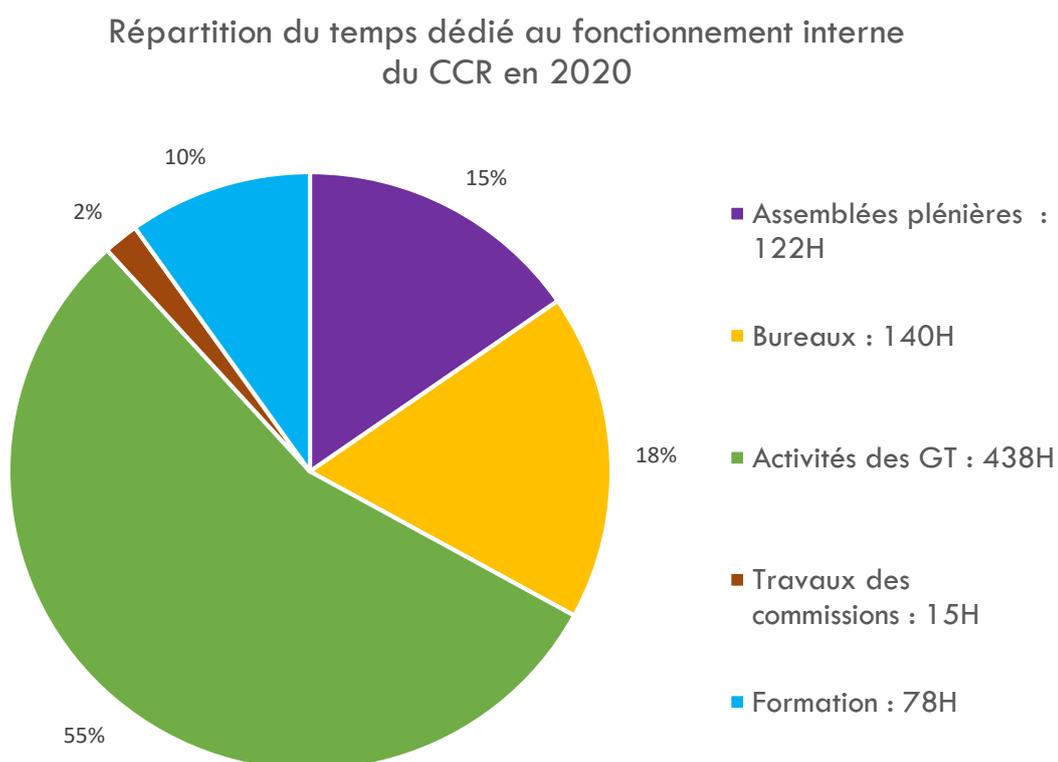
30

En 2020, les activités des instances et du fonctionnement du CCR composent 75 % de son investissement citoyen bénévole. Les 25% restant se répartissent entre la formation, les réponses institutionnelles et les participations diverses.

<p>Fonctionnement interne : 714H</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Activités des GT : réunions mensuelles et actions mises en œuvre ; - Bureaux + Bureaux élargis ; - Assemblées Plénières ; - Commissions Communication.
<p>Formations des Conseillers : 78H</p>	<ul style="list-style-type: none"> - « Du je au nous : Si on se rapprochait ? » - deux jours, deux modules : Module 1 : "Le JE - Accueillir nos propres émotions » et Module 2 : "Le NOUS : perspectives pour le collectif Conseil Citoyen » ; - Habitants-Acteurs : les clés pour lancer une initiative participative à l'échelle de son quartier ; - La communication bienveillante ; - La méthodologie de projet.
<p>Sollicitations institutionnelles : 111H</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sollicitations Rennes Métropole : étude de positionnement économique des quartiers prioritaires de la Métropole de Rennes ; - Instances Contrat de ville : la programmation du CDV, l'évaluation du CDV et la revue de projet du NPNRU.
<p>Participations diverses : 20H</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le GSE interquartiers.

2. Répartition du temps dédié au fonctionnement interne

Sur l'ensemble de leurs activités, soit environ 923 heures de bénévolat, les conseillers consacrent 77% de ce temps sur leur fonctionnement interne, ce qui représente environ 793 heures, temps de formation inclus. Parmi ces 793 heures, voici la répartition de leur engagement bénévole au sein de leur structure :



Cette année, plus de la moitié de l'activité du CCR a été à nouveau consacrée à celle des GT qui ont mis en œuvre des actions à l'échelle de leur quartier.

V. La mission d'accompagnement du Conseil citoyen rennais

1. Le vote de la structure d'adossement

Les conseiller.ère.s ont préféré ne pas se constituer en association loi 1901. Ils ont choisi de s'adosser à une structure juridique existante en procédant, le 9 mars 2016, à un vote entre trois associations ayant répondu au cahier des charges du CCR : « Unis-Cité », « la Fédération des Centres Sociaux en Bretagne » et L'APRAS. C'est dans ce contexte que L'APRAS a été choisie pour accompagner et soutenir le fonctionnement du CCR notamment l'émergence des GT.

Toutefois, la structuration du CCR (GT et commissions) a fait évoluer les modalités et les intensités de l'accompagnement initialement prévu. Ces évolutions ont conduit, en accord avec le CCR, à recruter une salariée à temps plein, en contrat adulte relais pour une période de trois ans à compter d'avril 2017, appuyée par des membres de l'équipe professionnelle de L'APRAS. Ce renfort a permis d'étayer l'accompagnement.



Vote structure porteuse du 9 mars 2016

Une charte a été co-construite en 2018 et validée à la plénière du 21 novembre 2018. Elle devient le document de référence qui définit le cadre de cet accompagnement apporté par L'APRAS en fonction des évolutions du CCR. Un temps de bilan de cet accompagnement est programmé en fin d'année et soumis à l'approbation de l'AP.

2. Son rôle et ses missions

En cette période si particulière, le rôle de la structure porteuse a été important pour prendre soin du maintien des relations entre les membres du CCR et la coordination d'une vue d'ensemble. L'APRAS apporte son soutien au CCR dans trois domaines :

➤ Soutien au fonctionnement et à l'animation du CCR :

- Veiller et alerter sur le respect de la charte du CCR et de son règlement intérieur ;
- Soutenir la conception des projets et la démarche d'aller-vers ;
- Co-animer les Bureaux mensuels et les Assemblées plénières tous les deux mois ;
- Organiser, planifier les sollicitations institutionnelles ;
- Accompagner la dynamique des trois commissions du CCR ;
- Aider à l'animation mensuelle des GT de Cleunay, Bréquigny et du Blosne dans une perspective d'autonomie et de continuité des travaux en cours.

➤ Appui matériel et administratif au CCR :

- Gérer l'organisation des réunions : aide à la rédaction du CR, diffusion par courriel, relance par téléphone des absents et non-excusés ;
- Administrer la boîte mail du CCR ;
- Réceptionner les appels téléphoniques ;
- Mettre à disposition des salles à titre gratuit ;

- Photocopier les documents à la demande.

➤ **Formation des conseillers :**

- Participer à la conception et à la mise en place des formations des membres en lien avec l'École du Renouvellement Urbain, Résovilles et d'autres prestataires.

VI. Perspectives pour 2021

2020 amorce une série de réflexions et de pistes de travail pour 2021 mais, compte tenu du contexte sanitaire, il est difficile de se projeter tellement l'avenir reste encore incertain. Les réunions présentiels semblent compromises et une nouvelle façon de travailler via le numérique s'impose. Inévitablement, les manières de communiquer et de travailler ensemble sont fortement impactées :

- Renforcer le nombre de conseiller.ère.s demeure un enjeu fort parce qu'il s'agit non seulement d'une priorité depuis sa création mais aussi, parce qu'il en va de la légitimité, voire de la survie du CCR ;
- Prendre soin de l'accueil des nouveaux membres. Thématique jusque-là mise de côté, elle mérite une attention particulière en 2021 en lien avec des besoins de formation comme outil d'intégration ;
- Maintenir des temps conviviaux au sein du CCR pour continuer à apprendre à se connaître et travailler ensemble autrement ;
- Actualiser le règlement intérieur ;
- Activer la commission événement pour organiser un projet commun aux 5 GT ;
- Améliorer la communication pour recevoir les supports et les comptes rendus des différentes réunions du CDV auxquelles les conseiller.ère.s participent auprès des instances concernées et par conséquent fiabiliser la valorisation de l'engagement bénévole ;
- Mobiliser la Commission Communication pour améliorer la visibilité du CCR dans les QPV et dans les sites des partenaires ;
- S'approprier l'animation de l'AP : animation, distribution de paroles, secrétaire, maître du temps ...
- Rester en veille par rapport à l'intégration du CCR dans le processus d'écriture du nouveau CDV
- Bilan annuel dans le cadre de la charte d'engagements réciproques



AP du 8 juillet 2020 – Salle Maison des associations

VII. Résultat financier 2020 et budget prévisionnel 2021

1. Résultat financier au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2019, il reste 5 241€

Comptes	Recettes	Budget	Réalisé	Écart
74010000	Subvention d'exploitation VDR	8 000	8000,00	0
74020000	Subvention d'exploitation RM	8 000	8000,00	0
74030000	Subvention d'exploitation CD35	4 000	4000,00	0
74040000	Subvention d'exploitation Etat fonctionnement	0		0
74040100	Subvention d'exploitation Etat Adulte Relais	19 632	17247,79	-2 384
Total Groupe 74		39 632	37247,79	-2 384
78900000	Reprises fonds dédiés	3 000		-3 000
Total Groupe 78		3 000	0,00	-3 000
	TOTAL RECETTES	42 632	37247,79	-5 384
60620000	Denrées alimentaires	800	286,64	-513
60632000	Petit équipement - accessoires	510	48,15	-462
60640000	Fournitures administratives		62,99	63
Total Groupe 60		1 310	397,78	-912
61220000	Redevance crédit-bail mobilier	100	100,00	0
61320000	Locations immobilières	500	410,48	-90
61560000	Maintenance	300	682,00	382
61610000	Assurance RC	124	88,00	-36
61820000	Reprographies-photocopies	200	20,19	-180
61860000	Prestations de service			
Total Groupe 61		1 224	1300,67	77
62510000	Voyages et déplacements	1 500	333,50	-1 167
62511000	Déplacements domicile travail	288	43,71	-244
62620000	Télécommunications	634	464,25	-170
62820000	Prestations extérieures	2 500	140,00	-2 360
Total Groupe 62		4 922	981,46	-3 941
63110000	Taxe sur salaires	1 799	1465,99	-333
63330000	Formation continue	527	296,93	-230
Total Groupe 63		2 326	1762,92	-563
64110000	Salaires appointements	26 373	24861,01	-1 512
64500000	Charges patronales	9 829	9115,59	-713
64750000	Médecine du travail	117		-117
64890000	Remboursement Fongecif	-3 469	-2807,21	662
Total Groupe 64		32 850	31169,39	-1 681
68112000	Amortissements		0,00	0
Total Groupe 68		0	0,00	0
	TOTAL DEPENSES	42 632	35612,22	-7 020
	RESULTAT	0	1635,57	1 636

2. Budget prévisionnel 2021

Ce qu'il reste au 31 décembre 2020 à reporter sur exercice 2020 : 6 876€

Comptes	Recettes	Budget
74010000	Subvention d'exploitation VDR	8 500
74020000	Subvention d'exploitation RM	8 500
74030000	Subvention d'exploitation CD35	4 000
74040000	Subvention d'exploitation Etat fonctionnement	0
74040100	Subvention Etat Adulte Relais	19 875
Total Groupe 74		40 875
78900000	Reprises fonds dédiés	3 000
Total Groupe 78		3 000
TOTAL RECETTES		43 875
60620000	Denrées alimentaires	800
60632000	Petit équipement - accessoires	50
60640000	Fournitures administratives	150
Total Groupe 60		1 000
61220000	Redevance crédit-bail mobilier	100
61320000	Locations immobilières	500
61560000	Maintenance	500
61610000	Assurance RC	84
61820000	Reprographies-photocopies	250
61860000	Prestations de service	
Total Groupe 61		1 434
62510000	Voyages et déplacements	1 261
62511000	Déplacements domicile travail	359
62620000	Télécommunications	540
62820000	Prestations extérieures	1 000
Total Groupe 62		3 160
63110000	Taxe sur salaires	1 703
63330000	Formation continue	432
Total Groupe 63		2 135
64110000	Salaires appointements	25 436
64500000	Charges patronales	10 603
64750000	Médecine du travail	107
64890000	Remboursement Fongecif	
Total Groupe 64		36 146
68112000	Amortissements	
Total Groupe 68		0
TOTAL DEPENSES		43 875
RESULTAT		0

Conclusion

Alors que le début d'année 2020 portaient des dynamiques ambitieuses de chaque GT pour mobiliser de nouveaux membres et faire connaître le CCR sur leur territoire, la crise sanitaire a très fortement ralenti son fonctionnement en impactant également l'accompagnement de L'APRAS. Malgré tout, Les conseiller.ère.s s'adaptent aux nouvelles manières de travailler ensemble pour préparer les actions reportées en 2021. Ils.elles restent en veille aussi, par rapport à leur contribution dans les espaces institutionnels de la PDV notamment parce qu'ils.elles souhaitent être associé.e.s pleinement à la co-construction du prochain CDV en tant que partenaire officiel.

Il reste malgré tout, la question des moyens pour que tous les membres du CCR puissent organiser des visioconférences en autonomie. L'accès à des logiciels gratuits comme Teams limite certaines fonctionnalités. De plus, prendre part à des réunions qui réunissent des dizaines de personnes en visioconférence posent la question du « comment prendre sa place ? » dans un contexte où le langage corporel n'est plus aussi perceptible par les animateur.rice.s de réunion.

L'année 2021 sera synonyme d'attentes très fortes de mise en œuvre d'actions, d'un « aller-vers » les contacts humains mais il semble que la fin d'année 2020 ne présage pas une amélioration de la situation sanitaire nationale. La visioconférence modifie considérablement les rapports sociaux et par la même, ceux de la démocratie locale en particulier. En 2021 : « comment mobiliser de nouveaux membres ? Comment se faire connaître ? Comment mener des actions ? » dans un tel contexte.

Liste des membres du Conseil citoyen rennais

Au 1er Janvier 2020 :

COLLEGE HABITANT.E.S

ANSQUER Anne	Bréquigny
BEN HASSEL Karim	Blosne
BEN YOUSSEF NASSURDINE Ali	Bréquigny
BENOIST Didier	Maurepas
BERTHIER Marie-Hélène	Villejean
DESFEUX Jacqueline	Villejean
DIOUF Yannick	Bréquigny
DUBOIS Paul	Maurepas
FÉRON Louissette	Villejean
FOUQUÉ Claude	Maurepas
GUILLO Yvonnick	Villejean
HOUMADI HAIDAR Hairia	Blosne
LE GUENNEC Frédérique	Villejean
LÉRAUD Jean-Pierre	Bréquigny
LEVREL Armelle	Bréquigny
LOQUEN Serge	Villejean
NEVEU Franck	Blosne
SÉNÉ Gabriel	Cleunay
TOKAÇ Funda	Cleunay
VALLÉE Raymond	Villejean

COLLEGE ACTEURS LOCAUX

AFEV	DESILLE Floriane
ARCS	DOUBLET Patrick
Asso Taekwondo	STEPHAN Robert
ATD Quart Monde	LANCELOT Vone
CNL 35	GAILLARD Maguy
CSF 35	AUBRY Lucie
Étude Plus Rennes	ARICI Ayse
GPAS	MIRGAINE Pauline

I. Sa composition

Le CCR associe les habitants et les acteurs associatifs des cinq quartiers prioritaires de la ville de Rennes. Il se regroupe en deux collèges, celui des habitant.e.s et celui des acteurs locaux. En 2015, un tirage au sort parmi des habitant.e.s lambda et des volontaires a été réalisé pour constituer le collège habitants. Ce collège doit représenter au moins 50 % des membres du CCR, avec pour objectif de tendre vers la parité hommes/femmes. Les acteurs locaux, quant à eux, ont été sollicités par les services de la collectivité.

II. Les Groupes Territoriaux

Si la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine énonce qu'un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, l'histoire des conseils de quartiers rennais mis en place à partir de 1997 associée à la dynamique démocratique locale (Cf. [charte rennaise de la démocratie locale](#) votée en conseil municipal le 9 mars 2015) a privilégié l'installation **d'un seul conseil citoyen** regroupant les cinq quartiers prioritaires qui sont : Villejean, Maurepas, le Blosne, Bréquigny-Champs Manceau et Cleunay.

Pour fonctionner avec cette particularité, le CCR a nommé « Groupes Territoriaux », le regroupement de conseillers par quartier prioritaire. Ils se réunissent mensuellement en présence des conseiller.ère.s membres des deux collèges du quartier concerné. Certains GT comme Cleunay, Bréquigny et le Blosne ont demandé le soutien de la structure d'adossment pour mener à bien ces réunions mensuelles. Un compte rendu est rédigé et transmis uniquement aux conseiller.ère.s du GT concerné. Des représentants des GT participent aux réunions du Bureau pour assurer le va et vient des informations.

38

III. Le Bureau

Bien que le CCR ne soit pas une association, il a nommé « Bureau » la réunion mensuelle qui regroupe les représentants et/ou référent de chaque GT et des commissions. Il élabore les ordres du jour des assemblées plénières dans un premier temps et débriefe sur le déroulement de ces dernières dans un second temps. Il n'a pas de pouvoir décisionnel, il soumet à validation toutes ses propositions. Un compte rendu est rédigé et transmis à l'ensemble des conseiller.ère.s du CCR.

IV. L'Assemblée Plénière

L'Assemblée plénière est une réunion qui a lieu tous les deux mois et qui regroupe tous les membres officiels du CCR. Elle peut accueillir, selon l'actualité, des invités institutionnels et associatifs à la demande des conseillers ou sur sollicitation. Cette instance est l'organe de décision du CCR. Un compte rendu est rédigé et transmis à l'ensemble des conseiller.ère.s, aux partenaires institutionnels et mis en ligne sur le site du CCR.

V. Les commissions

Pour mener à bien des projets en termes de communication, de formation et d'événement, le CCR mandate des commissions composées de conseiller.ère.s volontaires. Elles s'organisent comme elles le souhaitent afin de répondre aux objectifs validés en assemblée plénière. A leur demande et selon leurs besoins, elles sont accompagnées par la structure d'adossement et/ou l'association BUG en termes de communication. Un compte rendu est rédigé et transmis aux membres de la commission concernée.

VI. Comment sont rédigés les comptes rendus du CCR ?

Si la volonté de départ est de co-rédiger les comptes rendus d'une manière générale entre la structure d'adossement et les conseillers « secrétaires-volontaires », il arrive très souvent que cette tâche administrative revienne à L'APRAS. Dans un souci d'impartialité et de neutralité, ils sont soumis à relecture pour apporter les modifications nécessaires. Ceux des Assemblées plénières sont systématiquement validés en début de réunion. Toutefois, les GT autonomes rédigent eux-mêmes leur CR de réunion mensuelle qu'ils transmettent ensuite à L'APRAS pour les classer.

C'est quoi la politique de la Ville et le Contrat de ville ?

Dans l'histoire du gouvernement français, la politique de quartier des années 70 devient petit à petit la politique de la ville dans les années 90, elle-même réformée par la Loi du 21 Février 2014 de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine dite « Loi LAMY ».

La politique de la ville c'est la manière de gouverner en octroyant des moyens humains et financiers nécessaires pour réduire les écarts de développement entre les territoires en privilégiant les quartiers les plus en difficulté sur tous les domaines : économie, logement, emploi, services de proximité, transports, culture, sport, loisirs, écoles...

Les personnages pionniers de cette évolution sont, d'une part, l'Abbé Pierre et son appel qu'il lança en 1954 pour créer des logements adaptés aux besoins démographiques et, d'autre part, le maire de Grenoble Hubert Dubedout qui, en 1983, rédigea un rapport « Ensemble, refaire la ville » remis au premier ministre de l'époque dans lequel une place importante est accordée aux premiers concernés par leur cadre de vie quotidienne à savoir les habitants.

Depuis 2014, la Loi Lamy a réformé la politique de la ville en tirant des leçons des anciens contrats appelés CUCS c'est-à-dire « Contrats Urbains de Cohésion Sociale » créés en 2007. Cinq axes de réforme ont été entrepris :

- ▶ **Simplifier le périmètre géographique** qui détermine la nomination de « quartier prioritaire » appelé communément les QPV c'est-à-dire les « Quartiers de la Politique de la Ville »
- ▶ **Mettre en œuvre des Contrats de Ville nouvelle génération** en mettant l'accent entre autres sur :
 - La mobilisation des partenaires du Contrat de ville à l'échelle de l'intercommunalité ; à Rennes nous parlons de Rennes Métropole (43 communes).
 - Le pilotage et l'évaluation du Contrat de ville.
- ▶ **Mobiliser les crédits du droit commun** (c'est-à-dire l'argent public qui relève des compétences de l'État sans distinction entre les quartiers) **et utiliser en complément les crédits spécifiques** pour répondre aux besoins des quartiers prioritaires.
- ▶ **Affirmer un nouveau principe en matière de participation des habitants** en termes de « co-construction » au travers de la création des conseils citoyens et des Maisons du projet dans le cadre du NPNRU « nouveau programme national de renouvellement urbain » qui concerne, à Rennes, les quartiers Maurepas et Le Blosne.
- ▶ **Réformer les structures d'évaluation.** Le comité de pilotage représenté par les signataires du Contrat de ville et le conseil citoyen doit assurer cette évaluation.

Le CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires) conçoit et évalue la politique de la Ville. Il a été remplacé par L'Agence nationale de la cohésion des territoires ou ANCT en 2020.

Glossaire

ANCT :	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
AP :	Assemblée Plénière
APRAS :	Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale
CCR :	Conseil Citoyen Rennais
CDV :	Contrat de Ville
CGET :	Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
CLSPD :	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CQ :	Conseil de Quartier
DAJE :	Direction Associations Jeunesse Égalité
GSE :	Groupement Solidaire Emploi
GT :	Groupe Territorial
GTB :	Groupe Territorial du Blosne
GTBr :	Groupe Territorial de Bréquigny
GTC :	Groupe Territorial de Cleunay
GTM :	Groupe Territorial de Maurepas
GTV :	Groupe Territorial de Villejean
MDP :	Maison du Projet
NPNRU :	Nouveau Plan National de Renouvellement Urbain
PAT :	Plan d'Action Territorial
PSQ :	Police de Sécurité du Quotidien
QPV :	Quartier Politique de la Ville.
QRR :	Quartier de Reconquête Républicaine
TZCLD :	Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

Structure d'accompagnement :



6 cours des Alliés – 35000 RENNES

T 02 99 31 19 90 / 07 64 19 75 76

conseilcitoyenrennes@gmail.com